Fermer une SASU avec des dettes

Description

Fermer une <u>SASU</u> ou Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle avec des dettes peut arriver à tout moment de la vie de la société. Cette décision peut conduire à la vente ou à la <u>dissolution de la SASU</u>. La transformation de la société peut aussi être envisagée comme une alternative pertinente. Les situations suivantes peuvent également être à l'origine de la fermeture d'une SASU avec des dettes :

- Difficultés financières ou personnelles ;
- Dépôt de bilan ;
- Achèvement de l'objet social de la société.

Dissoudre ma SASU en ligne

Pourquoi fermer une SASU avec des dettes ?

Une SASU est une <u>SAS</u> qui comprend un associé unique. Celui-ci peut être une personne morale ou physique. Seul actionnaire, il est habilité à décider de la fermeture de la SASU avec des dettes. Cependant, dans certaines circonstances, le juge peut également ordonner une mise en liquidation. C'est notamment le cas lorsque l'entreprise est en cessation de paiement.

Bon à savoir : les causes d'une dissolution anticipée peuvent être prévues dans les statuts au moment de la constitution.

La décision de l'associé unique

L'associé unique peut prendre une décision unilatérale en faveur de la fermeture de la SASU. Dans la majorité des cas, cette opération est motivée par une dissolution anticipée de la SASU. Ceci survient notamment en raison de difficultés financières ou pour des raisons personnelles. Cependant, cette décision est soumise à condition. Ainsi, elle ne peut être prise que si l'entreprise est en mesure de payer l'ensemble de ses dettes.

Bon à savoir : il arrive que l'entreprise ne puisse honorer l'ensemble de ses dettes. En ce cas, une déclaration de cessation des paiements doit être déposée auprès du

greffe du tribunal de commerce. Cette procédure constitue un dépôt de bilan SASU.

La réalisation ou l'extinction de l'objet social

L'objet social est précisé dans les statuts. Il comprend toutes les activités que peut exercer la société pendant une période donnée. Une fois que celui-ci est réalisé, la SASU n'a plus de raison d'exister. Il en est de même pour l'arrivée à terme de la SASU. Ici, le Président associé peut prendre la décision de proroger la durée de vie sociale ou d'étendre les activités de l'entreprise. Dans le cas contraire, les démarches relatives à la dissolution doivent être entamées.

À noter : la dissolution de la SASU peut être statutaire. C'est-à-dire qu'elle est prévue dans les statuts, au moment de la création. L'annulation du contrat de société peut aussi entraîner une dissolution. Ce cas de figure intervient en cas d'absence de l'élément principal dudit contrat.

La cessation de paiement

La cessation de paiement intervient lorsque la SASU n'est plus en mesure d'honorer ses dettes. Les actifs disponibles ne couvrent plus le passif exigible. Dans ce cas, une déclaration de cessation de paiement est à déposer au greffe du tribunal de commerce. Ceci doit être fait afin de formaliser la situation de la SASU. Le dirigeant dispose d'un délai de 45 jours à partir de la cessation pour effectuer cette démarche.

Bon à savoir : seul le juge est habilité à décider d'une liquidation judiciaire de la SASU

Comment fermer une SASU avec des dettes ?

La liquidation d'une SASU avec des dettes comporte plusieurs démarches administratives. Il s'agit notamment **d'apurer les créances** et de finaliser la procédure de fermeture. Cette opération est suivie par la **radiation de la SASU du Registre du Commerce et des Sociétés** (RCS). Pour fermer une SASU avec des dettes, il est possible d'opter pour l'une de ces options :

- La dissolution anticipée;
- La liquidation judiciaire;
- La liquidation amiable;
- La liquidation simplifiée.

Bon à savoir : la décision de fermeture de la SASU peut être prise par l'associé unique ou le tribunal. Aussi, il est possible de dissoudre La SASU en ligne.

Les différences entre la vente d'une SASU avec et sans dettes

Pour fermer une SASU avec des dettes, il est nécessaire de procéder à leur apurement. Ceci, soit par la vente d'éléments d'actifs, soit par la cession de l'intégralité des actions de l'entreprise. Dans ce dernier cas, les dettes qui sont incluses dans le passif peuvent faire partie de la vente. Le repreneur prend alors en charge leur paiement. Puisque les obligations sont transférées, la responsabilité l'est également.

Dans le cas de la vente des éléments d'actifs uniquement, le repreneur se porte généralement acquéreur du fonds de commerce. Les dettes restent sous la responsabilité du cédant. Celui-ci doit donc les régler, le plus souvent avec le revenu issu de la vente.

Lorsque la SASU n'a pas de dettes, le repreneur prend possession d'une structure qui peut être exploitée immédiatement. Il peut alors continuer les activités ou en démarrer de nouvelles, notamment si une transformation de la SASU a été opérée.

Bon à savoir : avant l'achat d'une SASU, la réalisation d'un audit est une étape avisée pour évaluer la situation financière de la société.

Les formalités administratives à réaliser

Les formalités de fermeture d'une SASU avec des dettes sont récapitulées par un dossier de dissolution. Une fois que l'associé unique a pris sa décision, il doit l'envoyer au greffe du tribunal de commerce pour matérialiser la cessation des activités. Le dossier de dissolution comprend les éléments suivants :

- Le procès-verbal (PV) reprenant la totalité de la décision de l'associé unique ;
- Trois exemplaires du formulaire M2;
- L'attestation de non-condamnation du liquidateur ;

- L'attestation de parution d'un avis de dissolution anticipée dans le <u>Journal</u> d'Annonces Légales;
- Le règlement des frais de greffe.

Le procès-verbal ou PV de dissolution doit enregistrer la décision de l'associé unique et porter plusieurs mentions. Parmi celles-ci peuvent être mentionnées : la décision prise, l'adresse du siège social, l'identité et l'objet de la mission du liquidateur, les pouvoirs et les obligations du Président de la SASU.

Sur la nomination d'un liquidateur, l'associé unique est libre dans son choix. En cas de cessation des paiements, le tribunal peut en nommer un. Le Président associé unique est aussi autorisé à officier en tant que tel. Enfin, les statuts peuvent en prévoir un.

Le liquidateur est chargé de faire l'inventaire et l'évaluation des éléments de l'actif et du passif. De même, il lui revient de procéder au recouvrement des créances de la société. Il se charge de la cession des biens afin de rembourser les dettes contractées. Les créanciers disposent d'un délai de 2 mois après la parution de l'avis de dissolution. Ils se font ainsi connaître afin de recevoir un paiement.

A la fin de sa mission, le liquidateur doit fournir un rapport et établir les comptes de liquidation de la société. Enfin vient la dernière démarche pour fermer une SASU avec des dettes. Elle consiste à la radier du registre du commerce et des sociétés (RCS). C'est au liquidateur d'envoyer le dossier de demande de radiation incluant le procès-verbal de liquidation au RCS.

Bon à savoir: en fonction de la situation, la procédure peut donner lieu à un boni ou un mali de liquidation. Le boni est imposable à raison de 2,5 % et le reste est versé à l'associé unique. Le mali signifie que la vente de l'ensemble des biens de la société n'a pas pu couvrir les dettes. Dans ce cas, la responsabilité du dirigeant peut être engagée. Il peut être obligé de payer si la preuve d'une faute de gestion de la SASU est apportée. Le mali n'est pas soumis à l'impôt.

A lire : Fermer une société

FAQ

Comment fermer une SAS avec des dettes ?

Pour fermer une SAS avec des dettes, il est possible de procéder à la cessation des

paiements. Pour ce faire, une déclaration doit être déposée auprès du greffe du tribunal de commerce. Le délai admis est de 45 jours après la cessation effective des paiements. En cas de non-respect de ce délai, le dirigeant s'expose à des sanctions.

Comment mettre fin à une SASU ?

Pour mettre fin à une SASU, il faut recourir à la dissolution anticipée. Cette décision est prise par l'actionnaire unique. Elle est suivie par l'envoi d'un dossier de dissolution au greffe du tribunal de commerce. Les démarches administratives qui suivent sont réalisées par le liquidateur. Ce dernier est chargé d'apurer les dettes.

Comment fermer une société sans payer ?

La liquidation amiable est réalisable lorsque la société se trouve dans une situation de cessation des paiements. Dans ce cas, l'entreprise n'est plus en mesure de payer ses dettes et il faut procéder à la liquidation amiable. La société est alors dissoute avant l'arrivée à son terme.